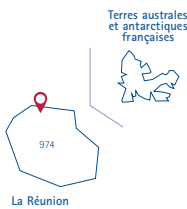


# Tribunal administratif de la Réunion



**Gil CORNEVAUX**  
Président du tribunal  
administratif  
de la Réunion



## Effectifs de la juridiction :

21

personnes dont :

9

magistrats

12

agents de greffe  
et aides à la décision

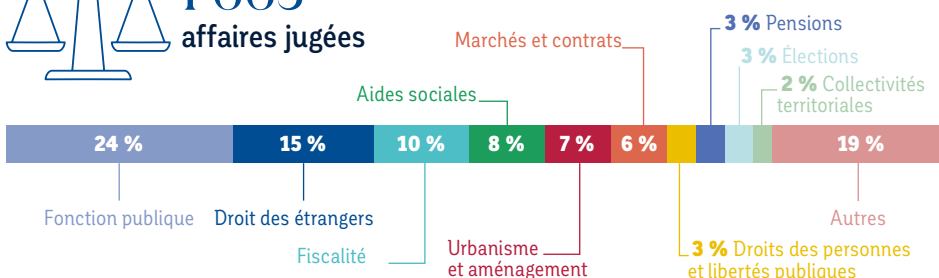
“ L’activité contentieuse du tribunal administratif de la Réunion a, jusqu’à l’année dernière, été marquée par une très grande stabilité, s’inscrivant depuis 2014 dans une fourchette étroite d’affaires jugées comprise entre 1 050 et 1 400. Cette activité a connu une nette croissance en 2022 pour atteindre le chiffre de 1 663 affaires jugées, en augmentation de 19% par rapport à 2021.

Par ailleurs, si le contentieux lié à la fonction publique représente près d’un quart des affaires jugées en 2022 (24%), d’autres contentieux occupent une part notable des affaires jugées par le tribunal : celles liées au droit des étrangers couvrent 15% des contentieux du tribunal, contre 10% pour les affaires liées à la fiscalité, 8% pour celles liées à l’aide sociale, 7% pour celles liées à l’urbanisme et à l’aménagement, et 6% pour les affaires liées aux marchés et aux contrats.

# 2022 en chiffres



1 663  
affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Collectivités territoriales** : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Droits des personnes et libertés publiques** : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

**Élections** : organisation et déroulement des élections communales, départementales, universitaires, professionnelles, des élections des représentants des fonctionnaires, des référendums locaux, gestion des inscriptions aux listes électorales et des candidats pour les élections sénatoriales et législatives

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

**Marchés et contrats** : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

**Pensions** : versement des pensions aux agents d'État, aux militaires, invalides, etc.

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



203

affaires jugées en urgence (référés)

- 24 % par rapport à 2021



10 mois et 26 jours

de délai moyen de jugement

- 37 jours par rapport à 2021



81,8 %

des recours déposés par téléprocédure

48,2 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



63,83 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel